

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

**CALENDRIER MENSUEL
DU PROCESSUS DE BARCELONE**

Edition décembre 2001

Aussi disponible sur : http://europa.eu.int/comm/external_relations



Commission européenne

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

SOMMAIRE

I – CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE BARCELONE

- Comité pour le Processus de Barcelone
- Partenariat politique et de sécurité
- Partenariat économique et financier
- Partenariat social, culturel et humain
- Autres événements

II – FICHES D'INFORMATION CONCERNANT LES REUNIONS A VENIR

- Sommet Euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, Athènes, 6-7 mars 2002

III – CONCLUSIONS DES REUNIONS PRECEDENTES

- Réunion spéciale des Hauts Fonctionnaires sur le Dialogue Economique Renforcé, Bruxelles, 19 octobre 2001
- Réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, Bruxelles, 5-6 novembre 2001
- Déclaration finale de la IIIème réunion extraordinaire du Forum Parlementaire euro-méditerranéen, Bruxelles, le 8 novembre 2001

*PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE*

**CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE
BARCELONE**

Date	Evénement	Lieu	Fiche
22-23 avril 2002	Réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères	Valence	Aucune

COMITE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
6 décembre 2001	Comité Euromed	Bruxelles	Aucune
7 février 2002	Comité Euromed	Bruxelles	Aucune
4 avril 2002	Comité Euromed	Bruxelles	Aucune
14 juin 2002	Comité Euromed	Bruxelles	Aucune

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
5 décembre 2001	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Bruxelles	Aucune
6 février 2002	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Bruxelles	Aucune
3 avril 2002	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Bruxelles	Aucune
13 juin 2002	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Bruxelles	Aucune

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT ECONOMIQUE ET FINANCIER
--

Date	Evénement	Lieu	Fiche
19-20 février 2002	Réunion préparatoire pour la Conférence Ministérielle sur l'Environnement	Malte	Edition de septembre 2001
1-2 mars 2002	5 ^{ème} Sommet industriel euro-méditerranéen	Istamboul	Edition de novembre 2001
19 mars 2002	Réunion euro-méditerranéenne des Ministres du Commerce	Tolède	Aucune
9-10 avril 2002	Réunion euro-méditerranéenne des Ministres de l'Industrie	Malaga	Aucune
Juillet 2002	Deuxième Conférence Ministérielle sur l'Environnement	Athènes	Edition de septembre 2001
Premier semestre 2002	Forum euro-méditerranéen de la société de l'information	Bruxelles	Edition de mars 2000

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN

Date	Evénement	Lieu	Fiche

AUTRES EVENEMENTS*

Date	Evénement	Lieu	Fiche
6-7 mars 2002	Sommet euro-méditerranéen des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires	Athènes	Ci-jointe
12-13 avril 2002	Forum civil euro-méditerranéen	Valence	Aucune

* Cette rubrique comprend des événements qui ne sont pas formellement approuvés par le Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone.

**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS
SIMILAIRES**

Athènes, 6-7 mars 2002

Conformément à la décision de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne tenue à Barcelone en novembre 1995, les **Conseils économiques et sociaux et institutions similaires**, auxquels s'associent les représentants des pays euro-méditerranéens ne disposant pas de Conseil économique et social ou d'institution similaire, ont établi des contacts réguliers afin de contribuer à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen et à **améliorer la connaissance réciproque des réalités économiques et sociales**.

Après Madrid (décembre 1995), Paris (novembre 1996), Casablanca (novembre 1997), Lisbonne (septembre 1998), Antalya (novembre 1999) et Naples (novembre 2000), le prochain Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires se déroulera les 6 et 7 mars 2002 à Athènes.

Le **comité de préparation** de ce sommet comprend, outre le Comité économique et social européen, le Comité économique et social de Grèce (OKE), le Conseil national économique et social d'Algérie (CNES) et le Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL).

Les **thèmes** des rapports à discuter lors du Sommet seront :

- "**Commerce international et développement social**" dont l'élaboration est dirigée par le Comité économique et social européen avec la collaboration des Conseils économiques et sociaux de France, de Grèce, d'Espagne, du Liban et du Maroc;
- "**La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée**" dont l'élaboration est dirigée par le Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL) avec la collaboration du Conseil national économique et social d'Algérie (CNES) et du CES de Tunisie.

Ce Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires se déroulera préalablement à la conférence ministérielle (Barcelone V) pour permettre aux représentants des milieux économiques et sociaux des 27 pays d'**adresser un message politique aux Ministres** réunis dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

Points de contact :

Mme Maria IOANNIDOU, Comité économique et social de Grèce
tél. (+30-1) 92 49 510/3, fax (+30-1) 92 49 515, courrier électronique : scad2oke@otenet.gr

Mme Ellen DURST, Comité économique et social européen, Division "Relations extérieures"
tél. (+32-2) 546-9845, fax : (+32-2) 546-8241, courrier électronique : ellen.durst@esc.eu.int

**RÉUNION SPÉCIALE DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR
LE DIALOGUE ÉCONOMIQUE RENFORCÉ**

Bruxelles, 19 octobre 2001

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTENCE

1. Le Comité Euromed a réuni le 19 octobre 2001 à Bruxelles les hauts fonctionnaires chargés de la formulation et de la conduite effective des réformes économiques en vue de la mise en place d'un dialogue économique renforcé, dont le mandat thématique et l'organisation générale doivent être précisés conformément aux conclusions de la IVème Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue à Marseille les 15 et 16 novembre 2000.
2. La présidence a réaffirmé : d'une part la pertinence des objectifs de la Déclaration de Barcelone de 1995 en vue de mettre en place un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée en Méditerranée et d'autre part, l'importance des conclusions de la Conférence de Marseille relatives au renforcement du volet économique et commercial du partenariat afin de faire de ce dernier l'instrument privilégié de la mise à niveau des économies. Dans cette perspective, la Présidence s'est félicitée des progrès déjà réalisés dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux sur la transition économique et du renforcement du volet commercial du dialogue économique qui avait débuté avec la réunion des Ministres euro-méditerranéens du Commerce en mai 2001 suivie de la mise en place de groupes de travail spécifiques (règles d'origine, services).
3. L'échange de vues sur l'état d'avancement du processus de transition dans les économies des Partenaires méditerranéens a été alimenté par les conclusions de la cinquième réunion du groupe d'experts gouvernementaux sur la transition économique organisée par la Commission qui a eu lieu à Bruxelles les 26 et 27 septembre 2001. Les hauts fonctionnaires ont souligné avec force la nécessité d'une intensification du processus de transition économique. Celui-ci est, en effet, un élément central de politique économique pour des Partenaires méditerranéens confrontés à plusieurs défis :
 - la crise du marché du travail qui nécessite la création de 50 à 60 millions d'emplois supplémentaires d'ici l'an 2010 pour maintenir le taux de chômage actuel et la nécessité pour les partenaires d'atteindre un taux de croissance de 7% sur la prochaine décennie ;
 - la nécessité d'achever la grille des accords d'association et de clôturer les trois dernières négociations en cours ;
 - la libéralisation accélérée qui nécessite des réformes spécifiques en particulier dans les domaines des finances publiques, de la fiscalité et du secteur du commerce des biens et services ;
 - l'environnement moins favorable à court terme de l'économie mondiale.

Des orientations de stratégie économique furent proposées en un premier temps : assainissement des finances publiques et réformes fiscales, intégration du secteur informel

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

à l'économie formelle, ouverture des marchés de biens et services à la privatisation et à la concurrence, intégration régionale sud-sud, amélioration de l'efficacité des systèmes financiers nationaux et de leur capacité de mobilisation de l'épargne.

4. Les hauts fonctionnaires ont eu un échange de vues approfondi sur la nature des stratégies de transition identifiées et leurs orientations. Des discussions ainsi menées se sont très vite dégagés un certain nombre de thèmes récurrents. Ceux-ci se situent dans le contexte des réformes structurelles amorcées (assainissement des finances publiques ; réforme des systèmes financiers, douaniers et fiscaux ; privatisation et administration plus efficace,...) déjà préfigurées par les politiques d'ajustement structurel des années antérieures en vue de stabiliser le cadre macro-économique. Les orientations de politique économique ainsi dégagées furent: la réforme fiscale, la lutte contre les obstacles aux investissements (réglementations trop compliquées, étroitesse des marchés, manque de connexion entre marchés, production peu diversifiée, intégration sud-sud et règles d'origine), le renforcement des relations commerciales, la croissance et la création d'emplois (nécessité d'une croissance intensive en main-d'œuvre), le soutien aux PME (dans ce domaine, support institutionnel et construction de capacités dans le domaine du cadre juridique et réglementaire).
5. La Commission a présenté un exposé sur l'environnement macro-économique actuel de l'UE marqué depuis fin 2000 par une décélération économique, ralentissement accéléré encore depuis le 11 septembre. Cette décélération est due à des causes endogènes (mise en place de la nouvelle économie, surinvestissement, détérioration des finances publiques...) autant qu'exogènes (montée des prix du pétrole, choc agroalimentaire...). Une lente reprise de la croissance européenne est cependant possible en 2002.
6. La Commission a également rappelé les conclusions de la réunion des Ministres euro-méditerranéens du Commerce qui s'est tenue à Bruxelles le 29 mai 2001 et qui avaient mis en évidence la nécessité de stimuler à la fois les échanges et les investissements notamment étrangers. Les hauts fonctionnaires se sont félicités de la création suite à cette réunion de deux groupes de travail spécifiques sur les Services et les Règles d'origine. Le groupe de travail sur les services qui étudiera les moyens d'une libéralisation accrue des échanges de services se réunira pour la première fois le 14 décembre 2001. Le groupe de travail sur les règles d'origine qui s'est réuni pour la deuxième fois le 21 septembre 2001 examine les possibilités d'étendre le système de cumul paneuropéen à l'ensemble de la zone méditerranéenne en vue d'harmoniser les différents systèmes de règles d'origine instaurés par les accords d'association et de déterminer les règles devant régir le système de "cumul diagonal" impliquant plusieurs partenaires dans une même opération. Un calendrier d'accès au système "paneuro-méditerranéen" a été élaboré et un rapport des activités sera présenté après les réunions de novembre et décembre 2001.
7. Conscients de la nécessité d'une intégration régionale sud-sud forte pour accélérer la libéralisation des échanges commerciaux et des flux d'investissements, les hauts fonctionnaires ont également salué l'initiative annoncée à Agadir le 8 mai 2001 de constituer une "zone arabe de libre-échange" étendue au Maroc, à la Tunisie, à l'Égypte et à la Jordanie, initiative à laquelle la Commission est prête à apporter son assistance technique.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

8. Les hauts fonctionnaires ont souligné l'importance de l'OMC comme forum pour une libéralisation progressive et mutuellement avantageuse à la veille de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et ont salué le souci des pays partenaires non membres de poursuivre ou d'accélérer les négociations en vue d'une adhésion rapide à l'OMC.
9. Le Comité a estimé que le dialogue sur le volet économique et commercial du Partenariat venait compléter et renforcer le dialogue économique bilatéral qui a lieu dans les enceintes des Accords d'association. Celles-ci sont, en effet, les lieux privilégiés de la mise en œuvre des politiques ciblées de réforme structurelle résultant du renforcement du dialogue économique multilatéral.
10. Le Comité a rappelé la volonté politique clairement exprimée à la Conférence ministérielle de Marseille de renforcer le dialogue sur les volets économique et social du Partenariat au moyen de réunions régulières de hauts fonctionnaires des Ministères compétents dans le cadre institutionnel existant.

Le Comité a eu un échange de vues sur les modalités d'organisation future du dialogue économique renforcé, conduit sous sa responsabilité. Ce dialogue serait mené par les hauts fonctionnaires responsables de la politique économique en vue non seulement d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques sur des thèmes de politique économique mais aussi de définir des orientations plus opérationnelles.

Quant aux thèmes que pourraient traiter les hauts responsables de la politique économique, trois thèmes groupés (clusters) ont été identifiés :

- Croissance et emploi ;
- Finances publiques et réforme fiscale ;
- Ouverture et fonctionnement des marchés de biens et services.

Le thème "croissance et emploi" a été retenu pour la réunion suivante des hauts responsables de la politique économique. Cette réunion devrait avoir lieu avant l'été 2002. Dans cette perspective, ce thème sera également le thème central de la prochaine réunion du groupe d'experts gouvernementaux sur la transition économique. Cette dernière réunion servira à préparer la réunion des hauts responsables.

Par la suite, ces deux réunions complémentaires pourraient se succéder à un rythme semestriel et être éventuellement renforcées par l'organisation de séminaires techniques de nature "binomiques" (un pays partenaire MED, un état membre de l'UE) sur des sujets particuliers d'intérêt commun dans le cadre du dialogue économique renforcé.

**REUNION EURO-MEDITERRANEENNE DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

Bruxelles, 5-6 novembre 2001

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

1. La Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Bruxelles les 5/6 novembre 2001, a démontré dans le contexte international nouveau l'attachement de tous les partenaires au Processus de Barcelone comme un cadre essentiel et privilégié de dialogue et de coopération entre l'Union européenne et les pays des rives sud et est de la Méditerranée.
2. Les ministres ont réitéré leur condamnation sans appel des attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre 2001. Ils ont exprimé dans ce cadre leur condamnation totale du terrorisme partout dans le monde ainsi que leur solidarité avec les peuples qui en sont victimes. Ils considèrent ces actes comme une attaque visant la communauté internationale toute entière, dirigée contre l'ensemble de ses membres, toutes religions et toutes cultures confondues. Les ministres ont dénoncé solennellement tout amalgame aussi dangereux qu'infondé entre terrorisme et monde arabe et musulman. A cet égard, l'importance du processus de Barcelone comme instrument pertinent et reconnu permettant de favoriser le dialogue d'égal à égal entre cultures et civilisations a été soulignée par tous. Les ministres sont convenus de travailler pour renforcer le dialogue existant entre cultures et civilisations en mettant un accent en particulier sur la jeunesse, l'éducation et les médias.
3. Les ministres ont examiné ensemble la situation internationale actuelle y compris ses effets sur le plan économique qui représente en même temps un défi et une opportunité. Ils ont réaffirmé leur détermination à prendre toute leur part, de manière coordonnée, dans la coalition contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies. Ils ont estimé que le terrorisme constitue une menace et un fléau qu'ils condamnent sous toutes ses formes et dans tous ses éléments et contre lequel ils se déclarent fermement résolus à lutter de concert. Le terrorisme considéré comme un phénomène global doit être combattu dans un esprit de solidarité. La nécessité de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme a été soulignée.
4. A cet égard, les ministres se sont félicités de l'adoption de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations Unies visant à éliminer toute forme de soutien aux terroristes, et se sont engagés à prendre rapidement les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. En outre, ils se sont engagés à tout mettre en œuvre, dans un cadre multilatéral et bilatéral, pour procéder à la signature, la ratification et la mise en œuvre par leurs Etats de l'ensemble des conventions des Nations Unies, en particulier celle de décembre 1999 sur la répression du financement du terrorisme, ainsi qu'à travailler ensemble dans toutes les enceintes internationales compétentes afin de compléter ce cadre global. Les Ministres ont encouragé les efforts pour accélérer les négociations au sein des Nations Unies visant

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

à l'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme qui devrait aboutir à un cadre universel de référence pour les nombreux instruments juridiques internationaux.

5. Rappelant que l'intégration de tous les pays dans un système mondial équitable de prospérité et de développement devait contribuer au renforcement de la stabilité de la communauté internationale, les partenaires euro-méditerranéens ont reiteré leur attachement aux objectifs énoncés dans les trois volets de la Déclaration de Barcelone et au traitement équilibré de ces trois volets. Ils ont dans ce contexte pris note avec intérêt des conclusions du forum méditerranéen qui a eu lieu à Agadir (Maroc) les 25 et 26 octobre 2001.

Contribution du Partenariat à la stabilité dans la région méditerranéenne

6. Les Ministres ont débattu des derniers développements au Proche-Orient. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard de la situation qui ne cesse de s'aggraver, qui comporte de sérieux risques pour la stabilité régionale. Ils déplorent les pertes en vies humaines et les souffrances infligées aux populations civiles par la violence.
7. En souhaitant aller au-delà des déclarations, les Ministres appellent instamment toutes les parties concernées à reprendre immédiatement, sans préalables ni conditions, le chemin de la négociation en vue d'appliquer les recommandations du Rapport MITCHELL et du Plan TENET et de satisfaire les droits et les attentes légitimes des peuples de la région en faveur d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, qui doit être réalisée sur la base d'une application fidèle des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 242 et 338, des principes de la Conférence de Madrid – y inclus le principe de l'échange de la terre contre la paix – ainsi que des Accords conclus à Oslo et ultérieurement, accords qui avaient antérieurement permis d'enregistrer des résultats réels sur le terrain ainsi que des progrès substantiels dans les négociations précédentes.
8. Les Ministres ont souligné que les négociations doivent avoir pour objectif d'amener :
 - Pour les Palestiniens, la constitution d'un état indépendant, viable et démocratique ainsi que la fin de l'occupation de leurs territoires ;
 - Pour les Israéliens, vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

La recherche de la paix doit inclure tous les éléments, et notamment une solution équitable à la question des réfugiés.

9. Le Président a pris note de l'idée généralement accueillie favorablement par les Ministres qu'un mécanisme impartial de surveillance accepté par les deux parties les aiderait à surmonter leurs divergences et les obstacles qu'ils rencontrent dans leurs efforts de réconciliation.
10. En conclusion du débat, la Présidence demande aux autorités israéliennes d'achever immédiatement le retrait de leurs forces des zones placées sous seule administration palestinienne (dites zones A). Elle demande à l'Autorité palestinienne d'appréhender et de traduire en justice les responsables d'actes de violence à l'encontre d'Israël. Elle encourage les deux parties à mettre fin à la violence.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

11. Les Ministres se sont également déclarés très conscients que la recherche d'une paix globale et durable dans la région postule que soient repris aussitôt que possible les discussions sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais, dont la résolution doit s'inspirer des principes énoncés précédemment.

Volet politique et de sécurité

12. Les Ministres ont noté les efforts entrepris depuis la Conférence de Marseille afin de poursuivre et d'approfondir, sans attendre l'adoption de la Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité, le dialogue politique dans le but de renforcer le Partenariat. Ceux-ci ont couvert les domaines spécifiques d'intérêt commun comme la lutte contre le terrorisme, des migrations et des échanges humains, de la prévention des conflits et des droits de l'Homme. En outre, ils ont noté les échanges d'informations qui ont eu lieu sur les évolutions régionales en matière de sécurité. Concernant la Charte, les Ministres ont réitéré l'importance particulière qu'ils attachent à ce projet, qui devrait jouer un rôle très utile pour accompagner le développement de la confiance et renforcer la stabilité dans la région, notamment dans la perspective de l'après-processus de paix. Ils ont confirmé le mandat donné à Marseille aux Hauts Fonctionnaires de poursuivre et d'achever leurs travaux en vue de l'adoption de la Charte de paix et de stabilité dès que la situation le permettra.
13. Les Ministres ont marqué leur satisfaction sur la tenue, le 22 octobre, d'une nouvelle réunion des Hauts Fonctionnaires sur les migrations et les échanges humains précédée par deux réunions d'experts le 13 juin. Ils ont donné mandat aux Hauts Fonctionnaires afin qu'ils poursuivent et approfondissent le dialogue sur ce thème sensible qui devrait, par ailleurs, faire aussi partie intégrante d'un programme régional dans le troisième volet à convenir par les 27 partenaires.
14. Les Ministres se sont félicités de la poursuite du dialogue politique tout particulièrement en matière des droits de l'Homme par le biais de présentations nationales et régionales qui permettent d'améliorer la connaissance et donc la compréhension mutuelle des systèmes de référence des partenaires. Ils ont considéré cet exercice comme une première étape et se sont engagés à renforcer le dialogue sur ce sujet sensible afin d'accroître son efficacité.
15. Les Ministres ont confirmé le mandat des Hauts Fonctionnaires de procéder à l'identification progressive des mesures de partenariat tout en consolidant celles déjà en vigueur et cela en vue du renforcement des relations de bon voisinage sur une base régionale ou sub-régionale. Ils ont recommandé aux Hauts Fonctionnaires de poursuivre leurs efforts visant à élargir le dialogue à d'autres thèmes, tels que les évolutions régionales en matière de sécurité, le désarmement ainsi que le processus de consolidation de l'Etat de droit et tout autre thème qui pourrait s'avérer utile dans le nouveau contexte international. Les ministres se sont félicités en particulier des progrès réalisés dans la mesure de partenariat concernant un système de prévention, d'atténuation des effets et de gestion des catastrophes. Ils ont invité les Hauts Fonctionnaires à examiner les moyens de mieux structurer leur dialogue politique dans un esprit de Partenariat.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

16. Les ministres ont demandé aux Hauts Fonctionnaires de poursuivre leur dialogue sur les questions du terrorisme à travers l'organisation d'une troisième réunion ad hoc qui devrait se tenir le plus rapidement possible.

Partenariat économique et financier

17. Les ministres ont pris acte que le comité euro-méditerranéen, conformément aux conclusions de Marseille, a consacré le 19 octobre 2001 une première réunion à un dialogue économique renforcé ce qui a permis d'identifier des questions macro-économiques d'intérêt commun. Ils ont décidé de traiter, en priorité, au niveau des hauts fonctionnaires responsables de ces politiques le lien entre croissance et emploi. A cet effet, une réunion se tiendra au premier semestre 2002. Parmi les autres questions identifiées figurent les finances publiques, les réformes fiscales et administratives et le fonctionnement des marchés. Les Ministres sont convenus que, dans le cadre du dialogue économique renforcé, une évaluation devrait être faite des conséquences économiques éventuelles des événements du 11 septembre.
18. Les ministres se sont référés à l'importance de l'investissement étranger privé pour assurer notamment une croissance stable dans la région. A cet égard, ils se sont félicités du lancement d'un programme régional de création d'un réseau d'agences nationales chargées de la promotion de l'investissement en vue de promouvoir et renforcer les investissements dans les pays partenaires méditerranéens. Ils ont noté que la Banque européenne d'investissement est également en train de mettre en oeuvre avec le soutien financier du programme MEDA un programme régional pour soutenir les capitaux à risques. Ils ont appelé à examiner quelles nouvelles initiatives pourraient être prises pour améliorer l'attraction de la région pour les investissements étrangers directs en vue de leur prochaine conférence ministérielle à Valence en avril 2002.
19. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la première réunion euro-méditerranéenne des ministres du Commerce à Bruxelles le 29 mai 2001. Lors de cette réunion, deux groupes de travail ont été créés : l'un, qui s'est déjà réuni deux fois, portant sur les règles d'origine dans lequel sont examinées les modalités à mettre en oeuvre pour incorporer les pays méditerranéens dans le système pan-européen de cumul et l'autre sur les services et le droit d'établissement en vue d'atteindre à un degré plus élevé de libéralisation qui se réunira en décembre prochain. Une deuxième réunion des ministres du Commerce aura lieu à Tolède le 19 mars 2002.
20. Concernant l'environnement, les ministres se sont félicités de l'organisation à Athènes en juillet 2002 de la deuxième conférence euro-méditerranéenne ministérielle sur l'environnement. Cette conférence sera l'occasion de donner une nouvelle impulsion au programme-cadre d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement adopté à Helsinki en novembre 1997, de développer une stratégie pour une meilleure intégration de la protection de l'environnement dans les politiques nationales et d'assurer une coordination et une cohérence plus efficace entre les différentes instances internationales environnementales.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

21. Les ministres ont mis l'accent sur :

- le signal positif que constitue la signature de l'accord d'association avec l'Egypte à Luxembourg le 26 juin dernier,
- la perspective de pouvoir finaliser rapidement les négociations en cours avec le Liban et l'Algérie, si possible encore avant la fin de l'année et les progrès enregistrés dans les négociations avec la Syrie.
- l'appel à une accélération des procédures de ratification des accords déjà signés;
- la nécessité de réaliser des progrès dans les échanges Sud/Sud et vers l'intégration régionale. A cet égard, la déclaration d'Agadir de mai 2001 dans laquelle est annoncée la mise en place d'une zone de libre-échange entamé entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie a été estimée comme un élément très positif et l'Union européenne a confirmé son soutien politique au processus ainsi que sa disponibilité à fournir une assistance technique basée sur son expérience propre à la réalisation de ce processus;
- le lancement du programme pour la réalisation de l'espace économique euro-méditerranéen visant à faciliter le rapprochement du cadre administratif et réglementaire des marchés euro-méditerranéens sur base de l'expérience du Marché Unique. Dans ce contexte, ils se sont félicités de la prochaine réunion à Malaga les 9/10 avril 2002 des ministres euro-méditerranéens de l'Industrie;
- leur satisfaction sur la mise en oeuvre du programme sur la société de l'information EUMEDIS;
- l'importance du développement des infrastructures régionales, notamment avec la mise en place de réseaux et d'un cadre administratif et législatif dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications et de la protection de l'environnement. L'important rôle de la BEI dans ces domaines a été souligné.

22. En ce qui concerne la coopération financière, les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les progrès réalisés cette année dans les nouvelles procédures pour la mise en oeuvre de MEDA. Ils ont encouragé toutes les parties concernées à poursuivre ces efforts. En 2000, l'allocation de MEDA s'est élevée à € 879 millions pour les crédits d'engagements et de € 335 millions pour les crédits de paiements. En ce qui concerne la BEI, les engagements ont atteint près de € 1,3 milliards. Ils ont noté plusieurs éléments positifs pour la mise en oeuvre de cette coopération financière: coordination accrue sur place grâce aux nouveaux mécanismes entre l'UE et les pays méditerranéens de même qu'avec les autres donateurs internationaux, création de l'agence EuropeAid, début de déconcentration de la mise en oeuvre de l'aide et approche plus concentrée et plus stratégique de l'aide financière.

Partenariat social, culturel et humain

23. Les ministres ont confirmé l'importance et le caractère unique de ce volet et la nécessité de combattre toute forme de racisme, de lutter contre tous les préjugés ou stéréotypes de toute nature qu'ils soient culturels ou religieux. Les Ministres ont marqué leur accord pour continuer à travailler sur le dialogue entre les cultures et les civilisations au Comité euro-méditerranéen en mettant un accent particulier sur la jeunesse, l'éducation et les médias.

24. Les ministres ont pris note des initiatives lancées par la Grèce en vue d'un dialogue entre religions et la promotion de la paix et de la compréhension mutuelle grâce au sport et à la Trêve Olympique.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

25. Les ministres ont pris note d'un rapport de la Présidence sur l'état des travaux au sein du comité euro-méditerranéen sur les migrations, la coopération judiciaire et la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Ils ont souligné l'importance de lancer un programme régional sur les problèmes communs dont la résolution est si importante pour développer les valeurs fondamentales sur lesquelles le partenariat est fondé. Ils ont estimé que ces travaux étaient encourageants car ils ont permis d'enregistrer certains progrès. Les Ministres ont invité le comité euro-méditerranéen à poursuivre ses travaux en vue de dégager un accord dans un esprit de Partenariat et dans le cadre d'une approche globale sur un document d'encadrement encore si possible pour la réunion de Barcelone V.
26. Les ministres ont entendu un rapport du Vice-Premier Ministre et Ministre belge de l'emploi, Mme Onkelinx, sur les travaux du forum sur le rôle des femmes dans le développement économique (Bruxelles, 14 juillet 2001). Ils ont entériné les conclusions de ce Forum qui a mis en exergue la nécessité de promouvoir le rôle des femmes dans la vie économique dans le respect des valeurs religieuses et culturelles. Plus spécifiquement, des actions seront entreprises pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et dans les milieux d'affaires (par ex. en facilitant leur accès aux instruments financiers). En outre, il a été recommandé que les principes de l'égalité des chances hommes/femmes soient pris en compte dans tous les aspects du partenariat. Les ministres ont confirmé que les programmes nationaux doivent prendre en compte l'impact social de la transition économique. Bien que la dimension sociale soit présente dans tous les volets du partenariat, les ministres ont recommandé de mettre en oeuvre des actions ciblant les groupes les moins favorisés et les plus vulnérables. Dans ce contexte et compte tenu du pourcentage élevé de population jeune, les ministres ont recommandé la préparation d'un programme de coopération régionale en matière d'éducation et de formation professionnelle, y compris les modalités de création d'un observatoire euro-méditerranéen sur l'emploi et la formation.
27. En ce qui concerne les programmes existants en matière culturelle et sociale, les ministres ont pris note des progrès réalisés et plus particulièrement le lancement de la deuxième phase du programme Euromed Héritage début 2001, la deuxième phase du programme Euromed Audiovisuel qui interviendra dès que l'évaluation des activités passées sera intervenue. Enfin en ce qui concerne le programme pour la Jeunesse dont les ministres ont souligné l'importance accrue de ce programme pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes et ils ont convenu de poursuivre ce programme pendant les trois prochaines années.
28. Afin de renforcer la visibilité du partenariat, les ministres ont décidé de lancer en 2002 un programme régional d'information et de communication.
29. Les ministres ont souligné l'apport de la société civile pour tous les aspects du partenariat. Ils ont pris note en particulier des conclusions du Forum civil qui s'est tenu les 19 et 20 octobre à Bruxelles où trois thèmes ont été discutés: la paix et la prévention des conflits, la migration et le mouvement des personnes et les échanges culturels. Les ministres ont encouragé les acteurs de la société civile à s'organiser de façon à pouvoir mieux répondre aux termes de référence des programmes régionaux.
30. Les ministres ont confirmé que la cinquième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères (Barcelone V) se tiendra les 22 et 23 avril à Valence (Espagne).

**DÉCLARATION FINALE DE LA IIIÈME RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU FORUM PARLEMENTAIRE EURO-
MÉDITERRANÉEN**

Bruxelles, le 8 novembre 2001

1. La III^{ème} réunion extraordinaire du Forum parlementaire euro-méditerranéen a eu lieu à Bruxelles, le 8 novembre 2001, en présence des parlementaires représentant les Parlements des pays méditerranéens associés au Processus de Barcelone, les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne ainsi que le Parlement européen.
2. Les participants ont décidé de se réunir pour examiner les conséquences, sur le dialogue euro-méditerranéen, des odieux attentats qui ont frappé les villes de New York et Washington le 11 septembre 2001.
3. Ils estiment que le Processus de Barcelone est un instrument essentiel et de choix pour le dialogue et la coopération entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et que sa relance sera une contribution de premier plan pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Forum

4. Exprime sa solidarité avec le peuple et le gouvernement des États-Unis cruellement atteints par ce terrorisme barbare, ainsi qu'avec l'ensemble des peuples à travers le monde victimes de cette même barbarie.

Coopération contre le terrorisme

5. Condamne de la manière la plus absolue les actes terroristes et plus particulièrement ceux commis le 11 septembre qui sont la négation même des valeurs communes de ses sociétés et considère qu'il s'agit d'un crime contre l'humanité. Il insiste sur l'urgence qu'il y a, pour l'ensemble de la Communauté internationale, à combattre le terrorisme avec détermination.
6. Souligne qu'aucun État ne doit se compromettre avec les terroristes en acceptant, pour des motifs qui lui sont propres, de les abriter sur son sol ou d'accueillir des personnes prônant l'action violente.
7. Considère que toutes les actions entreprises pour éradiquer le terrorisme doivent être appropriées et ciblées de façon à éviter de porter préjudice aux civils innocents. A ce niveau, réaffirme la condamnation de l'utilisation de l'embargo économique dans quelque pays que ce soit dans la mesure où elle peut aggraver, sur le terrain, la situation humanitaire et demande à ce propos le respect des résolutions des Nations Unies. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas aggraver la situation humanitaire, sociale et alimentaire des populations affectées par la guerre, notamment le peuple afghan. Estime que la constitution de couloirs aériens, voire terrestres, pourrait faciliter l'acheminement

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

de l'aide humanitaire et demande qu'une aide particulière soit attribuée aux pays limitrophes qui subissent économiquement le contrecoup de l'afflux de réfugiés.

8. Se déclare vivement préoccupé par l'utilisation des armes chimiques et biologiques comme nouvelle forme de terrorisme et condamne catégoriquement ces actes criminels, y compris les actes de bioterrorisme qui ont été récemment commis. Il estime que la communauté internationale doit faire preuve de détermination dans la recherche des auteurs et des commanditaires de ces crimes.
9. Soutient, sur la base des résolutions 1368(2001) et 1373(2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la détermination des Etats participants au Processus de Barcelone à poursuivre et à traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires des actes terroristes; engage les Etats partenaires à conclure les accords nécessaires en matière d'extradition et encourage la mise en place de la Cour pénale internationale.
10. Estime que la lutte contre le terrorisme, son financement et l'élimination de ses réseaux exige une mobilisation de tous les Etats membres de la communauté internationale et appelle les Etats à ratifier les conventions internationales y relatives.
11. Rappelle la relation étroite entre le terrorisme international et les autres fléaux tels le crime organisé, le trafic de drogue, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent et la corruption.
12. Appuie l'initiative de convoquer, sous l'égide des Nations Unies, une conférence internationale sur le terrorisme.

Contribution des partenaires au processus de paix au Moyen-Orient

13. Appelle à la reprise urgente, et sans conditions préalables, des négociations entre Israéliens et Palestiniens sur la base de toutes les conclusions de la Présidence de la réunion euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères qui a eu lieu les 5 et 6 novembre dernier à Bruxelles, et notamment les paragraphes 7 et 8 suivants:
 - "en souhaitant aller au-delà des déclarations, les Ministres appellent instamment toutes les parties concernées à reprendre immédiatement, sans préalables ni conditions, le chemin de la négociation en vue d'appliquer les recommandations du Rapport MITCHELL et du Plan TENET et de satisfaire les droits et les attentes légitimes des peuples de la région en faveur d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, qui doit être réalisée sur la base d'une application fidèle des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 242 et 338, des principes de la Conférence de Madrid - y inclus le principe de l'échange de la terre contre la paix - ainsi que des Accords conclus à Oslo et ultérieurement, accords qui avaient antérieurement permis d'enregistrer des résultats réels sur le terrain ainsi que des progrès substantiels dans les négociations précédentes."

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

- "Les Ministres ont souligné que les négociations doivent avoir pour objectif d'amener:
 - pour les Palestiniens, la constitution d'un Etat indépendant, viable et démocratique ainsi que la fin de l'occupation de leurs territoires;
 - pour les Israéliens, vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

La recherche de la paix doit inclure tous les éléments, et notamment une solution équitable à la question des réfugiés."

14. Rejette toute action violente et prône une politique constructive visant à trouver un règlement pacifique et durable du conflit au Moyen-Orient.

Intensification du dialogue inter-culturel et du partenariat socio-économique entre les partenaires euro-méditerranéens

15. Rejette catégoriquement toute tentative de procéder à un amalgame entre Islam et terrorisme et affirme s'engager au renforcement, sous toutes ses formes, du dialogue inter-culturel; encourage un dialogue inter-religieux entre les partenaires pour que les peuples consolident entre eux le respect, la compréhension réciproque et la tolérance mutuelle qui les animent. Il appartient à tous les acteurs de la société civile et à chacun des citoyens de l'espace euro-méditerranéen de lutter contre l'intolérance, la discrimination, le racisme et la xénophobie.
16. Afin de favoriser cette connaissance mutuelle entre les peuples, demande d'accorder une attention toute particulière au développement des systèmes éducatifs et des programmes d'enseignement et de formation de jeunes, notamment par des stages et échanges dans le secteur de la presse et des médias, et encourage la participation des organisations de la société civile qui sont engagées pour la paix et la démocratie.
17. Souhaite que soient développés de manière substantielle les mécanismes et les programmes de promotion de la femme. Apporte son plein soutien au plan d'action régional d'insertion des femmes dans la vie économique, proposé aux Ministres des affaires étrangères des pays du Processus de Barcelone, lors de la réunion des 5 et 6 novembre 2001, à Bruxelles.
18. Considère également que ce dialogue trouve son plein sens dans le cadre d'un effort commun pour la prévention et la résolution des conflits régionaux, la réduction du déséquilibre économique et social entre les deux rives et l'élimination de la pauvreté.
19. Appelle l'Union européenne et tous les pays du Processus de Barcelone à privilégier leur attachement aux objectifs du partenariat économique et financier énoncés à nouveau dans les conclusions de la Conférence de Marseille et fortement mis en valeur dans les conclusions de la Présidence de la réunion euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères des 5 et 6 novembre 2001.

Il faut intensifier la coopération dans le processus d'intégration économique et notamment:

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

- renforcer le lien entre croissance et emploi en développant davantage l'investissement étranger privé, entre autres par la création d'un réseau d'agences nationales chargées de la promotion de l'investissement dans les pays euro-méditerranéens;
 - débureaucratiser drastiquement le programme MEDA de manière à renforcer la coopération financière grâce aux nouvelles procédures entre l'Union européenne et les pays méditerranéens, parmi lesquelles une plus grande déconcentration et une approche plus adaptée de l'aide du programme MEDA contribueront à un développement des relations économiques et commerciales dans la région et constitueront un moyen d'éviter les effets incontrôlés de la globalisation et, ainsi, de mieux organiser nos échanges;
 - soutenir les pays engagés dans un processus d'intégration économique en développant cette initiative sous-régionale dans un contexte d'ouverture à tous les autres partenaires euro-méditerranéens qui souhaiteraient y participer.
20. Insiste pour que l'ensemble de ces actions soient soutenues par le programme MEDA et demande que ses ressources financières soient mobilisées à cette fin d'une manière plus efficace.

En conclusion

21. Appelle l'Union européenne et tous les pays du Processus de Barcelone à veiller à ce que la coopération euro-méditerranéenne devienne l'une des priorités de leur politique étrangère.
22. Rappelle sa décision du 8 février 2001 de constituer trois groupes de travail dont les premiers résultats sont attendus avant la tenue de la prochaine réunion en Italie au cours de l'année 2002. Décide que l'une des prochaines réunions du Forum se tiendra dans un des pays de la rive sud de la Méditerranée associés au Processus de Barcelone.
23. Demande l'intensification des contacts entre les Parlements des partenaires euro-méditerranéens, le Parlement européen et les Parlements nationaux, en association dans la mesure du possible avec les représentants des Parlements des pays balkaniques.
24. Charge les co-Présidents du Forum de transmettre la présente déclaration aux Présidents des Parlements des Etats membres du Processus de Barcelone, à la Commission européenne, au Conseil de l'Union ainsi qu'aux gouvernements des pays participant au Processus de Barcelone.